



Partir en vacances avec l'aide de la Caf !

La Caf des Bouches-du-Rhône vous aide à financer le départ en vacances de vos enfants, dans l'un des centres agréés Vacaf, avec l'Aide aux vacances enfants (AVE). Cette aide est directement versée à l'organisme de vacances et est accordée dans la limite des crédits disponibles.

Conditions pour bénéficier de l'aide

- ✔ Être allocataire de la Caf 13, avec au moins 1 enfant à charge de 4 à 17 ans
- ✔ Être parents séparés, résidant tous les deux dans les Bouches-du-Rhône, avec au moins 1 enfant à charge de 4 à 17 ans en résidence alternée, et ayant au moins une allocation mensuelle partagée entre eux
- ✔ Avoir un quotient familial inférieur à 900 €
- ✔ Partir en France métropolitaine, pendant les vacances scolaires 2024, pour une période de 5 jours minimum à 15 jours maximum, fractionnés ou non, dans la limite de 3 séjours par an
- ✔ Réserver le séjour dans l'un des centres de vacances agréés sur le site www.vacaf.org

Les montants de l'aide

Quotient familial	Participation financière de la Caf
de 0 à 300€	75% dans la limite de 45€*
de 301 à 600€	55% dans la limite de 33€*
de 601 à 900€	35% dans la limite de 21€*

Pour les enfants en situation de handicap, et bénéficiant de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), l'AVE est majoré :

Quotient familial	Participation financière de la Caf
de 0 à 300€	90 % dans la limite de 54€*
de 301 à 600€	80 % dans la limite de 48€*
de 601 à 900€	70 % dans la limite de 42€*

* par jour et par enfant

Exemple



Plus d'infos sur caf.fr

La Caf est à vos côtés